



ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION GRILLE DE NOTATION DES OFFRES

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

**MC 2026-02 Acquisition d'un système d'extraction par
CO₂ supercritique et eau subcritique pour le compte
du GIP CYROI**

CYROI est soutenu par



GRILLE DE NOTATION DES OFFRES

Champ	Donnée du marché
Référence	MC 2026-02
Pièce du DCE	Annexe au règlement de la consultation (pièce n° 1)
Acheteur	GIP CYROI
Objet	Acquisition, livraison, installation, mise en service et formation à l'utilisation d'un système d'extraction par CO ₂ supercritique et eau subcritique
Version	Version V5

1 — Rappel de la pondération

Critère	Points	Ce qui est jugé
Prix	40	Montant global et forfaitaire de l'offre de base
Valeur technique	40	Aptitude de la solution à répondre au besoin exprimé au CCTP
Support et maintenance à La Réunion	10	Capacité réelle à intervenir et à maintenir l'équipement en service à 9 000 km de la métropole
Délai d'exécution	5	Délai proposé entre la notification et l'admission
Impact environnemental	5	Consommation, possibilité de reprise et réparabilité de l'équipement
TOTAL	100	

La présente annexe détaille les sous-critères et l'échelle de notation appliqués aux critères 2, 3 et 5 du règlement de la consultation. Le prix et le délai sont notés par application directe des formules figurant à l'article 4.2 de ce règlement.

2 — Valeur technique (40 points)

La valeur technique est appréciée à partir du tableau de réponse annexé au CCTP et des preuves qui l'accompagnent. Chaque sous-critère est noté de 0 à 4 selon l'échelle du point 2.2, puis converti en points.

2.1. Sous-critères

Sous-critère	Points	Éléments du CCTP examinés
Performances et polyvalence	12	B-01 à B-07 : couverture des deux modes, domaines de pression et température réellement atteignables et démontrés, volumes utiles, débit garanti et conditions de mesure, fractionnement des extraits, travail avec co-solvants.
Sécurité et conformité	8	B-08 et B-09 : barrières de protection, dépressurisation, arrêt d'urgence, consignation, complétude et applicabilité du dossier réglementaire à la configuration proposée.
Pilotage, données et indépendance	8	B-11 à B-13 : ergonomie de conduite, gestion des recettes, horodatage et export des données, formats ouverts, absence de dépendance à une connexion, un abonnement ou un service distant.
Formation et prise en main du matériel	6	B-14 et A-05 : formation sur la machine livrée, contenu des deux niveaux, qualité des supports, aptitude des référents à entretenir le matériel, possibilité de former en interne.
Exploitation courante et sobriété	6	B-10 et A-01 à A-04 : récupération du CO ₂ , gestion des protocoles d'essai, simplicité de nettoyage et volumes morts, suivi et optimisation de la consommation, ergonomie quotidienne, modularité.
TOTAL	40	

A-06 (garantie et support prolongés) est apprécié au titre du critère « Support et maintenance » du point 3, et non de la valeur technique, afin d'éviter une double valorisation.

2.2. Échelle de notation

Chaque sous-critère reçoit un niveau de 0 à 4. Les points s'obtiennent par la formule : points attribués = (niveau / 4) × points du sous-critère.

Niveau	Signification
4	Le besoin est couvert et dépassé, de façon utile au GIP CYROI, avec des preuves vérifiables et propres à la configuration proposée.
3	Le besoin est entièrement couvert et démontré par des preuves vérifiables.
2	Le besoin est couvert, mais la démonstration est partielle ou repose sur des documents généraux.
1	La réponse est imprécise, peu justifiée, ou laisse subsister un doute sur la configuration réellement proposée.
0	Absence de réponse, ou réponse inexploitable.

Rappel : un niveau 0 ou 1 sur un sous-critère ne rend pas l'offre irrégulière, dès lors que les besoins obligatoires B-01 à B-14 restent satisfaits. Inversement, un besoin obligatoire non satisfait entraîne l'irrégularité, quelle que soit la qualité du reste de l'offre.

3 — Support et maintenance à La Réunion (10 points)

Ce critère est apprécié à partir des engagements pris par le candidat au titre de l'article 9 du CCTP et de l'article 10 du CCAP. Seuls les engagements formulés de manière ferme sont valorisés.

Sous-critère	Points	Éléments examinés
Délais d'intervention et de rétablissement	4	Délais fermes proposés pour chaque niveau de gravité, en heures et jours ouvrés locaux ; conditions de déclenchement ; capacité de diagnostic à distance sécurisé.
Moyens mobilisables à La Réunion	3	Présence locale ou régionale ou engagement contractuel à disposer de tels moyens, existence d'un partenaire agréé, compétences identifiées, stock de pièces critiques disponible dans la zone ou délai maximal garanti d'expédition, modalités d'expédition en urgence, solution de prêt ou de contournement en cas d'immobilisation prolongée.
Pérennité et durée de garantie	3	Engagement de disponibilité des pièces, consommables captifs et logiciels ; politique de correctifs ; préavis en cas de fin de support ; durée de garantie proposée au titre de A-06 ; coût de la maintenance après garantie.
TOTAL	10	

L'échelle de notation du point 2.2 s'applique également à ces trois sous-critères.

4 — Impact environnemental (5 points)

Ce critère est apprécié à partir des engagements E-01 à E-03 renseignés par le candidat au tableau de réponse annexé au CCTP, du besoin B-10 et de l'article 17 du CCAP. Seuls les engagements formulés de manière ferme sont valorisés.

Sous-critère	Points	Éléments examinés
Consommation électrique (E-01)	2	Consommation électrique annoncée en cycle représentatif, consommation d'eau ou de refroidissement associée, consommation nette de CO ₂ après récupération, et possibilité de régler les paramètres d'optimisation.
Possibilité de reprise en cas de changement d'équipement (E-02)	2	Modalités de reprise ou de démantèlement en fin de vie, réduction et reprise des emballages, gestion des déchets d'installation, filière de traitement proposée.
Réparabilité (E-03)	1	Accessibilité et disponibilité des pièces d'usure, démontage réalisable par l'acheteur, documentation de maintenance, absence de pièces captives non substituables.
TOTAL	5	

L'échelle de notation de le point 2.2 s'applique également à ces trois sous-critères.

5 — Grille à renseigner par la commission

Un tableau par offre. Les niveaux sont attribués de 0 à 4 selon l'échelle du point 2.2.

Critère / sous-critère	Points max	Niveau	Points obtenus	Motivation
Prix — 40 points				
Application de la formule (article 4.2 du règlement de la consultation)	40	—		
Valeur technique — 40 points				
Performances et polyvalence (B-01 à B-07)	12			
Sécurité et conformité (B-08, B-09)	8			
Pilotage, données, indépendance (B-11 à B-13)	8			
Formation et prise en main (B-14, A-05)	6			
Exploitation courante et sobriété (B-10, A-01 à A-04)	6			
Support et maintenance — 10 points				
Délais d'intervention et de rétablissement	4			
Moyens mobilisables à La Réunion	3			
Pérennité et durée de garantie (A-06)	3			
Délai — 5 points				
Application de la formule (article 4.2 du règlement de la consultation)	5	—		
Impact environnemental — 5 points				
Consommation électrique (E-01)	2			
Possibilité de reprise (E-02)	2			
Réparabilité (E-03)	1			
Résultat				
TOTAL	100			